

## Toulouse et sa région

ACTU

PRATIQUE

SPORTS

LOISIRS

« Toulouse

Publié le 04/02/2010 09:05 | J.-L. D.-C.

### L'opaque gestion de la médecine du travail

Santé. A qui profite le trésor de guerre de plus de 6 M€ de l'Association de médecine et santé au travail?



La médecine du travail est-elle destinée à constituer un trésor de guerre de 6 millions d'euros ? À défaut d'illégalité, c'est la légitimité de ce copieux bas de laine assurant les arrières de l'Association de médecine et santé au travail (AMST) qui pose question. Présidée depuis juillet 2008 par Henry Mathon, également représentant du Medef au conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Garonne, l'AMST est une association qui suit la santé de plus de 60 % des salariés de la Haute-Garonne. En 2009, elle a ainsi encaissé 12 millions d'euros de cotisations versées par les entreprises adhérentes. « Association financièrement très solide », observent les experts aux comptes du cabinet Sécafi, dans un rapport édifiant. Qu'on ne se méprenne pas. A l'AMST, pas de détournements de fonds ou d'emplois fictifs ou autres abus tels que l'histoire de la médecine du

travail en a connu dans d'autres régions. Mais de très coquettes sommes constituées grâce à une gestion rigoureuse, et placées en Sicav de trésorerie, note le rapport Secafi : 4 millions d'euros font ainsi des petits à l'AMST, pourtant association loi 1901, s'insurgent l'intersyndicale CFE-CGC, CFTC, SNPST, FO.

Mieux : depuis 2004, l'AMST se scinde. L'AST (Association de santé au travail), gère le patrimoine de sa jumelle, sans s'occuper le moins du monde de médecine. Propriétaire des bâtiments où travaillent les médecins de l'AMST, elle fait payer à celle-ci des loyers considérables, « sans aucun contrôle social », insiste un médecin. L'AST a ainsi collecté 442 000 € de loyers et disposerait aujourd'hui d'un second bas de laine de 2 millions d'euros.  $4 + 2 = 6$  millions, voilà le compte fait par les médecins. « Si, l'année prochaine, l'AST décide de ne plus nous louer les bâtiments, on a tout perdu », s'inquiètent-ils d'ailleurs. Tout comme ils trouvent plus que limite le fait que les administrateurs des deux associations soient les mêmes. « Petit clan de patrons », « réseau d'influence », disent-ils : « Une quinzaine de patrons, souvent de petites entreprises, qui siègent dans toutes les instances, alors que ceux de grosses entreprises qui cotisent n'y sont pas représentés. » « L'influence » s'étend désormais à l'ASTI, une structure de psys, ergologues, etc. à laquelle les médecins du travail font appel.

« Avant, ils intervenaient à notre demande, explique un médecin. Leurs compétences sont réelles, mais avec des administrateurs communs à l'AMST et à l'ASTI (la directrice de l'une et trésorière de l'autre,

par exemple), leur recours est désormais quasi obligatoire. Par le biais des cotisations et des journées prépayées, ce sont 300 000 € qui entrent dans les caisses ». Un suspect mélange des genres qui a conduit la Direction du travail à ne pas accorder d'agrément depuis 1997 à l'AMST, pourtant poids lourd de la médecine du travail.

## « Le suivi médical des salariés est en danger »

Les médecins du travail de l'Association de médecine et santé au travail (AMST) ont manifesté hier en début d'après-midi pour tirer la sonnette d'alarme : « Le suivi médical des salariés est en danger », expliquent-ils. L'AMST assure le suivi médical de 60 à 70 % des salariés du département, soit environ 185 000 personnes. « Depuis l'arrivée du nouveau président, Henry Mathon, le 1er juillet 2008, neuf médecins ont démissionné et trois sont partis à la retraite », soit 20 % des effectifs en moins. « Un niveau alarmant dans le contexte de pénurie actuelle », observe le commissaire aux comptes du cabinet Secafi dans son rapport. Dès son arrivée, Henry Mathon a souhaité augmenter de 7 % la « productivité » des médecins, suscitant l'émoi de professionnels pour qui cadence infernale signifie suivi médical au rabais.

Bref, alors que le nombre de médecins diminue, le nombre d'entreprises adhérentes à l'AMST augmente. Résultat : « Un médecin va prendre en charge 3 700 salariés en 2010, voire 3850, ce qui est largement au-dessus du maximum toléré par le code du travail : 3300, pointe le docteur Bernard Inchauspé, délégué CFE-CGC. On nous demande de faire de l'abattage, au détriment du suivi médical ».

Avec des conséquences pour les salariés : impossibilité d'assurer les visites à la périodicité prévue par la loi et d'accueillir rapidement des salariés en souffrance. Tout bénéfice pour les chefs d'entreprises, dénoncent les médecins, par les temps de risques psychosociaux et de stress au travail qui courent. « Les médecins du travail gênent parce qu'ils sont salariés protégés et techniquement indépendants, alors on les écarte, souligne le docteur Pierre Rigaud, délégué CFTC. L'opacité, les conditions de travail sont connues de la direction régionale du travail et de l'emploi qui n'a pas délivré l'agrément à notre service depuis 1997. » Les conséquences peuvent être gênantes pour les salariés : « Face au conseil des prud'hommes, par exemple, nos avis d'aptitude ou d'inaptitude n'ont donc aucune valeur légale. »

Hier, les médecins du travail, reçus par Hubert Bouchet, directeur régional du travail et de l'emploi, en sont sortis « insatisfaits ». Il a demandé à la direction de l'AMST des précisions sur le montage entre AMST et AST, deux entités qui partagent les mêmes membres du conseil d'administration. Et souhaite par ailleurs qu'une réunion de travail ait lieu dans les prochaines semaines sur la question des effectifs et des moyens de la médecine du travail.

## Henry Mathon ne souhaite pas s'expliquer

Si les médecins de l'AMST demandent une expertise annuelle des comptes, c'est qu'ils jugent totalement opaque la gestion de l'association bicéphale. « À qui sont destinées ces sommes qui devraient permettre l'embauche de médecins et du personnel destiné à les seconder ? » s'interrogent les organisations syndicales, dans un contexte de pénurie de médecins du travail (lire ci-dessous).

Hier, nous avons joint Henry Mathon, le président de l'AMST, par ailleurs directeur général de Préviafrance mutualité, et représentant du Medef au conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne. Pour connaître les tenants et aboutissants de la fusion-absorption de la CMTA - un autre service de prévention de la santé au travail - par l'AMST, et pour qu'il réponde à la question des médecins. Leur a-t-il imposé des cadences infernales pour plus de « productivité » ? À quoi servent ces 6 M€ ? Pour toute réponse, Henry Mathon nous a répondu : « Je ne veux pas instruire mon propre procès à charge et rajouter de la pression médiatique. »